CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

SPÉCIALISATION

DROIT DE LA SANTÉ

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION EN USAGE DANS LA PROFESSION

POUR TOUS LES AVOCATS DU SECTEUR MÉDICAL ET DE LA RÉGULATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ

Le certificat de spécialisation « droit de la santé » valorise l'expertise de l'avocat dans la réglementation du secteur médical et la défense des droits des patients. **Celui-ci les conseille, les assiste et les représente sur les questions de responsabilité médicale, d'éthique et d'organisation des professions de santé.**



QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant d'une pratique professionnelle continue **d'au moins 4 années au moment de la demande.**

POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DE LA SANTÉ ?

- Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit de la santé, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**
- Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**
- Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**

AVANTAGES PRATIQUES

- Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...
- **Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France**, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.
- Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

PROCHAINES SESSIONS

▶ Le 20 novembre 2025

Retrouvez toutes les informations en flashant ce QR Code ou en envoyant un e-mail à **specialisation@cnb.avocat.fr**

ATTENTION le dépôt des dossiers doit être réalisé **en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !**

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

specialisation@cnb.avocat.fr
+ 33 (0)1 53 30 24 79

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS